

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "I" - BNP PARIBAS ABS EUROPE IG (FR0010518043)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Obligations et autres titres de créance internationaux, l'objectif de gestion du FCP est d'atteindre, sur un horizon d'investissement minimum de trois années, un rendement supérieur à celui d'un portefeuille indexé sur l'indice EURIBOR 3 mois capitalisé + 1,50%.

Caractéristiques essentielles du FCP : Le processus d'investissement cherche à tirer parti des opportunités existantes sur le marché européen de la titrisation, en investissant notamment mais pas exclusivement sur des Mortgage Backed Securities (MBS), des Asset Backed Securities (ABS), des Collateralised Debt Obligation (CDO) et, le cas échéant, sur tous autres types de titres de créance internationaux.

Afin d'optimiser le rendement du portefeuille, le processus d'investissement est organisé en plusieurs phases : (i) 1ère phase : Analyser la qualité de l'actif sous-jacent - (ii) 2ème phase : Recommander des émissions à l'achat - (iii) 3ème phase : Construction de portefeuille - (iv) 4ème phase : Contrôle des risques.

Le FCP pourra être exclusivement exposé à des instruments financiers bénéficiant, à la date de leur négociation, d'au moins une notation égale ou supérieure à BBB- (Standard & Poor's, Fitch) ou Baa3 (Moody's) ou BBB- (low) (DBRS) pour les titres hors CDO et d'au moins une notation égale ou supérieure à A- (Standard & Poor's) pour les CDO, ou de qualités de crédit jugées équivalentes par le gérant.

La dette privée peut représenter jusqu'à 100% de l'actif net, détention en directe et/ou en parts ou actions d'OPC. Sont exclus de cette limite maximale de 100% de l'actif net, les investissements en OPC monétaire ou monétaire court terme. La sensibilité globale du FCP au spread de crédit est comprise entre 0 et 15 ans. La sensibilité du FCP aux mouvements de taux d'intérêt est comprise entre -1 et 2 ans. Le gérant ne s'impose aucune restriction géographique en ce qui concerne les pays d'émission de ces titres. Ces titres devront néanmoins être libellés en devise des pays membres de l'OCDE. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ici ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique, mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Lorsque le FCP dispose de liquidités, il pourra également investir dans les instruments suivants, dès lors que ceux-ci sont émis par des entités de l'OCDE, libellés en euros et de maturité égale ou inférieure à un an : titres de créances négociables, titres d'Etats, obligations foncières, Euro commercial Paper, Asset Backed Commercial Papers (ABCP), OPC monétaires. Le FCP peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens de toutes classifications et ainsi que des fonds d'investissement à vocation générale (FIVG) français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE de toutes classifications et de fonds d'investissement étrangers répondant aux quatre conditions prévues aux 1 à 4 de l'article R214-13 du code monétaire et financier

Le FCP peut aussi, dans la limite de 100% de son actif net, avoir recours aux instruments dérivés et investir sur les instruments financiers intégrant des dérivés afin de s'exposer et/ou de couvrir le FCP contre les risques de taux, de change et des marchés actions. Le FCP présente un risque de change pouvant aller jusqu'à 5% de son actif net.

Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts quotidiennement jusqu'à 13h (heure de Paris), exécutés sur la base de la valeur liquidative du premier jour ouvré suivant et réglés ou livrés dans les 2 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Affectation des sommes distribuables : Résultat net: capitalisation et/ou distribution - Plus-values nettes réalisées: capitalisation.

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Autres informations : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement principal en obligations justifie la catégorie de risque. La valeur de ce type d'investissement peut être affectée par les fluctuations de taux d'intérêt. L'investissement dans des stratégies de risque de crédit présente de surcroît un risque supérieur.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque de liquidité :** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC :5,00%
Frais de sortie	Non acquis à l'OPC :5,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,23% ^(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	15% maximum de la différence si elle est positive entre la performance du FCP et celle de l'indice Euribor 3 mois capitalisé +1,50% de performance.

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

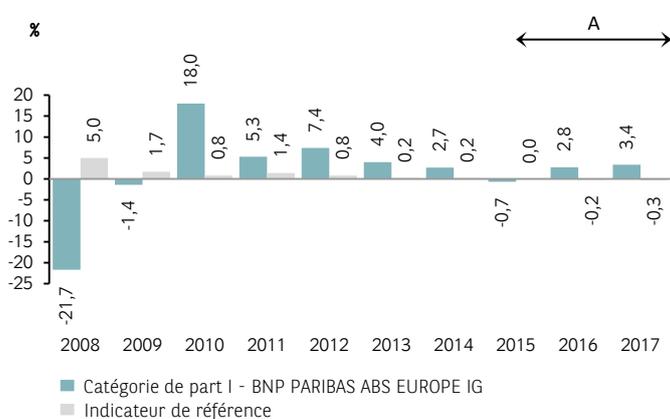
(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2017. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

La commission de performance prélevée au titre de l'exercice précédent clos en 2016 est égale à 0,2598 % de l'actif net.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 16 août 2006 ;
- La part a été créée le 14 septembre 2007 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

A: A compter du 30 juin 2015, le FCP est conforme à la directive 2009/65/CE OPCVM IV.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) l'autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Ce FCP est soumis aux obligations qui découlent de l'application de la directive "épargne" du 3 juin 2003. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31 janvier 2018.